

<https://lyon-est.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article129>



VALIDATION PAR LE JURY

- Voie PROFESSIONNELLE - La voie professionnelle : FORMATION CONTINUE - VAE : on vous explique tout -



Date de mise en ligne : jeudi 9 avril 2020

Copyright © CIO Lyon Est - Tous droits réservés

[rouge]VALIDATION PAR LE JURY[/rouge]

[bleu]Après le dépôt de votre deuxième livret,[/bleu] un jury vous convoque à un [rouge]entretien[/rouge]

Composé d'un quart de professionnels, au moins, il est là pour vérifier l'authenticité de vos déclarations et vous faire compléter certaines informations si besoin.

Il évalue si votre expérience correspond aux exigences du diplôme visé.

Il se base sur le dossier de validation mais comme il s'agit de titre à finalité professionnelle, il peut aussi vous "tester" lors d'une mise en situation professionnelle.

<https://vae.gouv.fr/espace-candidat/>

Lorsqu'il prend sa décision, le jury peut :

- attribuer [rouge]la totalité du diplôme[/rouge] qui sera identique à celui obtenu par une formation classique ;
- attribuer [rouge]seulement une partie du diplôme[/rouge] ;
- refuser de l'attribuer et conseiller de nouvelles démarches.[/rouge]

Entre le dépôt du premier livret et l'obtention de la VAE, il faut compter entre 6 mois et un an minimum.

